

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 29 JANVIER 2016

Le vingt-neuf janvier deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 12 janvier 2016

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, GUCHER Catherine, GALBY Claudine, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe

Absent excusé : GUCHER Dolorès (pouvoir donné à Jean-Claude MESTRALLET), VEROLLET Guillaume (pouvoir donné à Pierre COMTE)

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2015 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Rapport de l'exercice 2014 de l'intercommunalité pour validation (délibération)
- II. Versement attribution de compensation par 1/12^{ème}
- III. Calendrier de l'accessibilité à définir
- IV. Travaux mairie : Avenant au marché
- V. Délibération subvention DETR 2016
- VI. Délibération sur le projet de SDCI (Schéma Départementale de Coopération Intercommunale)
- VII. Préparation et date sur le débat l'orientation budgétaire
- VIII. Plan d'actions énergie
- IX. Présentation projet préau école
- X. Comptes rendus syndicats et intercommunalité
- XI. Questions et informations diverses

I. Rapport de l'exercice 2014 de l'intercommunalité pour validation (délibération N°1)

Le Maire rappelle le rapport annuel d'activités 2014 de la communauté de communes cœur de Savoie.

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel d'activités 2014.

II. Versement attribution de compensation par 1/12^{ème} (Délibération n° 2)

Le Maire indique que lors de sa séance du 17 décembre 2015 le Conseil Communautaire a délibéré sur l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2016 et adopté à l'unanimité le versement mensuel de l'attribution de compensation provisoire, à hauteur de 1/12 des attributions de compensation de 2015, dès janvier 2016.

Les attributions de compensation aux communes pour l'année 2015 étaient comme suit :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2015 (en €)

Commune	CLECT du 10-02-2014	CLECT du 01-07-2014						CLECT DU 20-10-2014			
	Harmonisation de la fiscalité	Contribution au SDIS	Contribution SISARC	Périscolaire Val de Saône "ATSEAM"	Périscolaire Val de Saône "Repas midi"	Scolaire- Périscolaire Belen-Coislin	Transport scolaire Val de Saône	Transport scolaire Combe de Savoie	Périscolaire Combe de Savoie	Contribution ADAM Combe de Savoie	Attributions au 1er Janvier 2015
APREMONT	78 749	22 740	/	/	/	/	/	/	/	/	101 489
ARBIN	237 629	26 152	/	/	/	/	/	/	/	/	263 781
ARVILLARD	304 747	/	/	3 200	3 400	/	-613	/	/	/	310 734
BETTON-BETTONNET	/	/	/	/	/	40 740	/	-250	/	/	40 490
BOURGET-EN-HUILE	11 993	/	/	3 200	1 800	/	-82	-250	/	/	16 911
BOURBENEF	121 153	/	/	/	/	129 141	/	-250	/	/	250 044
CHAMOUSSET	101 843	/	/	/	/	91 398	/	-250	/	/	192 991
CHAMOUX-SUR-SELON	41 609	/	/	/	/	136 117	-468	/	/	/	177 258
CHAMP-LAURENT	2 184	/	/	/	/	6 345	/	/	/	/	8 529
LA CHAPELLE-BLANCHE	54 361	/	/	2 300	2 700	/	-312	/	/	/	69 049
CHATEAUNEUF	137 913	/	/	/	/	122 242	-250	/	/	/	259 905
LA CHAVANNE	243 995	13 323	/	/	/	/	/	/	/	/	257 318
CHISIN	354 955	27 408	/	/	/	/	/	/	/	/	382 373
COISE-SAINT-JEAN-PIED-	137 476	/	/	/	/	179 454	/	/	/	/	316 930
LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE	48 634	/	/	/	/	/	-195	/	/	/	48 439
CRUET	143 840	/	723	/	/	/	-250	4 533	-1 700	/	147 146
DÉTRIER	93 747	/	/	/	/	/	-181	/	/	/	93 566
ÉTABLE	24 490	/	/	2 200	2 100	/	-197	/	/	/	28 593
FRANGIN	282 555	24 562	/	/	/	/	/	/	/	/	307 517
FRÉTERIVE	32 463	/	752	/	/	/	-250	11 470	-800	/	43 635
HAUTEVILLE	0	/	/	/	/	44 152	-250	/	/	/	43 902
LAÏSSAUD	131 109	13 054	/	/	/	/	/	/	/	/	144 163
LES MARCHÉS	598 210	56 414	/	/	/	/	/	/	/	/	656 624
LES MOLLETES	50 853	13 878	/	/	/	/	/	/	/	/	64 741
MONTENDRY	0	/	/	/	/	7 271	-6	/	/	/	7 265
MONTMELIAN	3 347 689	145 594	/	/	/	/	/	/	/	/	3 493 283
MYANS	61 178	19 060	/	/	/	/	/	/	/	/	80 238
PLANATSE	62 992	9 010	/	/	/	/	/	/	/	/	72 002
LE FONTET	13 245	/	/	/	/	/	-43	/	/	/	13 202
PRESE	33 313	/	/	3 200	1 700	/	-220	/	/	/	37 893
LA ROCHETTE	1 004 422	/	/	22 700	/	/	-2 706	/	/	/	1 024 416
ROTHERENS	20 429	/	/	1 900	1 800	/	-220	/	/	/	23 909
SAINTE-HELENE-DU-LAC	358 930	22 161	/	/	/	/	/	/	/	/	381 091
SAINTE-HELENE-DU-LAC	76 962	/	1 286	/	/	/	/	12 916	-1 500	/	89 414
SAINTE-HELENE-DU-LAC	443 023	/	1 642	/	/	/	-250	13 928	-6 000	/	452 543
SAINTE-HELENE-DU-LAC	16 481	8 888	/	/	/	/	/	/	/	/	25 369
LA TABLE	24 242	/	2 300	2 300	/	-236	/	/	/	/	28 606
LA TRINETTE	21 306	/	1 700	1 700	/	-110	/	/	/	/	24 596
LE VERNEL	7 681	/	/	/	/	/	-33	/	/	/	7 648
VILLARD-D'HERY	10 719	4 747	/	/	/	7 000	/	/	/	/	22 466
VILLARD-LEGER	10 943	/	/	/	/	64 241	-366	/	/	/	74 018
VILLARD-SALLET	29 635	/	/	1 500	1 500	/	-170	/	/	/	32 465
VILLAROUX	9 157	5 183	/	1 000	1 200	/	/	/	/	/	16 540
TOTAL	8 786 775	414 574	4 603	45 200	20 200	828 100	-6 158	-2 250	42 847	-10 000	10 123 891

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité l'attribution de compensation provisoire à la commune pour l'année 2016 à hauteur de 1/12 de l'attribution de compensation de 2015.

III. Demande de subvention dans le cadre de la DETR - Calendrier de l'accessibilité Salle polyvalente (Délibération N° 3)

Le Maire rappelle que le calendrier de l'accessibilité a été validé par la préfecture comme l'indique l'arrête en date du 22 janvier 2016.

Comme l'indique le calendrier la première opération à effectuer est la réhabilitation de la salle polyvalente avec la mise aux normes PMR.

Ces travaux ont été estimés par le cabinet d'étude ACEBTP à 27 550 € HT avec un début des travaux en 2016 une pour un achèvement en 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'accessibilité de la salle polyvalente,
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 27 550.00€ HT
- Demande à la préfecture dans le cadre de la DETR 2016 la subvention maximum pour la réalisation de cette opération
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune.

IV. Travaux mairie : Avenant au marché (Délibération N°4)

Jean-Claude MESTRALLET rappelle le devis de l'entreprise A Tous Carreaux pour la pose d'un tapis, de plinthe droite, de ragréage et de diverses fournitures supplémentaires.

Le montant du devis s'élève à 600.30 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le devis,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à la pose de diverses fournitures supplémentaires,
- Autorise le Maire à signer tous documents concernant l'avenant au marché pour le lot carrelage.

Cependant Jean-Claude MESTRALLET souhaite qu'un métrage soit réalisé. Il souhaite également des informations sur les fournitures non posées à ce jour.

IV. Délibération sur le projet de SDCI (Schéma Départementale de Coopération Intercommunale) (Délibération N° 5)

Le Maire rappelle la réception du projet du Schéma Départementale de coopération Intercommunale par la préfecture de la Savoie.

Ce schéma intervient suite à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Après lecture le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de SDCI proposé par la préfecture.

V. Support drapeau monument aux morts (Délibération N° 6)

Le Maire rappelle le devis reçu par la société GRANGE MECANO SOUDURE pour la mise en place d'un support pour drapeau pour le monument aux morts.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la société GRANGE MECANO SOUDURE pour un montant de 345 € HT et autorise le maire à signer le devis et tous les documents relatifs.

VI. Préparation et date sur le débat l'orientation budgétaire

La date pour le débat d'orientation budgétaire a été fixée au 12 mars 2016 à 8h30. Suite à un contretemps Jean-Claude MESTRALLET se voit contraint de décaler le DOB. Un mail a été envoyé le 2 février à l'ensemble du conseil municipal afin de recenser leur disponibilité.

VII. Plan d'actions énergie

Pierre COMTE indique qu'un rendez-vous va être fixé avec l'entreprise DSE (Prestataire de la commune chargé de l'éclairage public) et Monsieur ARGOUD (en charge du diagnostic) afin de faire le point sur les actions à mener.

➤ Eclairage public : facture Monsieur ARGOUD (Délibération N° 7)

Le maire rappelle la réception de la facture de Monsieur ARGOUD pour 840 € HT.

En date du 15 juillet 2015 la délibération N° 1 a été prise pour un montant de 740 €. Pierre COMTE indique qu'il y a eu plus de point lumineux que prévus d'où la hausse de 100 € par rapport au devis initial.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et valide :

- La facture de 840 € de la société Bertrand ARGOUD pour le diagnostic,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs,
- Autorise le maire à régler la facture de 840 € HT,
- Annule la délibération N° 1 du 15 juillet 2015.

VIII. Présentation projet préau

Le Maire rappelle le projet du SIVU quant à la création d'un préau à l'école intercommunale avec une toiture végétalisée avec 2 dômes de lumières.

Le projet a bien été accueilli par l'ensemble du conseil municipal. Il n'a pas été fait de remarque particulière. Pour information le financement de ce projet se fera à hauteur de 51 % par le biais du mini contrat (département) et le solde en autofinancement.

IX. Changement photocopieuse – REX ROTARY (Délibération N° 8)

Le Maire rappelle l'offre de la société REX-ROTARY quant au changement de la photocopieuse administrative comme suit :

- Loyer matériel : 1140 €HT/an
- Loyer SAV annuel : 454€ HT/an

- Soit un total de 1594.00 € HT/ an (soit une économie de 1773 € HT/an par rapport à la situation actuelle).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer tout document relatif au changement de la photocopieuse avec REX-ROTARY.

X. Compte-rendu syndicats et intercommunalité

Un point a été fait concernant le compte-rendu du conseil communautaire et du SIBRECSA.

XI. Convention de mise à disposition d'une salle par l'intercommunalité cœur de Savoie (Délibération N°9)

Le Maire rappelle la mise à disposition par la communauté de communes à titre précaire et révocable d'un hangar au domaine du Castelet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mise à disposition par la communauté de communes cœur de Savoie.

XII. Questions et informations diverses

➤ SIBRECSA

Pierre COMTE indique que le SIBRECSA souhaite savoir si nous avons besoin d'un nouveau point de collecte de tri.

➤ Containers rue du Verju

Il est demandé aux habitants de la rue du Verju de ne pas utiliser les deux poubelles réservées aux habitants de la rue sur les Vignes (Absence de ramassage sur le lieu-dit).

Chaque habitant de la rue du Verju est tenu d'avoir son propre container et doit le déposer sur le parking du haut.

De plus, la commune de Villard-Sallet a sur son territoire une déchetterie. De ce fait, les encombrants (poussettes, vélos et autres objets) doivent être apportés à la déchetterie et non jetés dans les poubelles.

➤ Parking de la Mairie

Le parking de la Mairie dispose de 9 places :

- 2 réservées aux appartements communaux
- 2 réservées à la Mairie
- 5 réservées aux usagers

Il est fréquemment constaté que ces places sont constamment utilisées par des riverains de manière habituelle. L'utilisation de ces places le week-end ne pose pas de problème. Cependant en semaine il est demandé qu'au minimum 3 places soient laissées disponibles.

Par conséquent, il est demandé aux riverains concernés de prendre en compte cette demande citoyenne.

➤ Certificat d'urbanisme

La préfecture de la Savoie en date du 27 janvier 2016, nous a fait savoir que les CU de simples informations seront soumis à la taxe d'aménagement départementale de 2.5%.

La prochaine réunion est fixée au 4 mars 2016 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

